

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE CORSE

SÉANCE DU 12 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL

(procès-verbal approuvé par délibération n°2025-5 du conseil d'administration du 27 juin 2025)

Le mercredi 12 mars à 10 heures 11, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse s'est réuni en séance plénière dans les locaux de la préfecture du Rhône (Grand Salon), sous la présidence de Mme Fabienne BUCCIO.

Une liste détaillée des participants et membres absents ayant donné leur pouvoir figure en annexe au présent procès-verbal. Plus de la moitié des membres étant présents ou ayant donné pouvoir **(30/38)**, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme BUCCIO ouvre la séance, salue les membres présents du conseil d'administration et se dit très heureuse de présider cette instance.

Néanmoins, elle évoque les circonstances particulières en raison du décès soudain de M. Laurent ROY, ancien directeur général de l'agence de l'eau. Elle tient à saluer son travail unanimement reconnu par tous les membres du CA qui ont travaillé avec lui. Son départ brutal nous affecte toutes et tous. Elle indique vouloir prononcer quelques mots et respecter un temps de silence pour lui, sa famille, et tous ceux qu'il laisse, un temps aussi pour penser à tout ce qu'il a fait également pour l'agence :

« Directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse durant huit années, Laurent ROY est décédé le 4 mars dernier à l'âge de 59 ans. Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Laurent ROY a consacré sa vie professionnelle au service de l'Etat et à la protection de notre environnement. Tout au long de son parcours, il a exercé ses missions avec des convictions profondes et un engagement sans faille, toujours guidé par un sens aigu du service public et de l'intérêt général. Directeur de la DREAL PACA jusqu'en 2012 qu'il a contribué à mettre en place, il est nommé Directeur de l'eau et de la biodiversité à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de l'Écologie. Il contribue alors à la création de l'Office Français de la Biodiversité. Puis, en juin 2015, il prend la direction de l'agence de l'eau où il s'investit avec une énergie totale. Il met alors son expérience et ses compétences au service d'importants chantiers stratégiques à faire avancer. Avec lui, vous avez, nous avons, engagé l'ensemble des acteurs pour préserver la ressource en eau et renforcer notre adaptation et notre résilience au changement climatique. En septembre 2023, il rejoint l'inspection générale de l'environnement et du développement durable comme président de la section milieu, ressources et risques. Chaque personne ayant collaboré avec lui le sait, c'était un homme de dialogue, un homme engagé, un homme sincère et soucieux d'agir pour le bien commun. Je me souviens très bien de son accueil quand je suis arrivée. C'était la première fois que j'avais été amenée, en tant que présidente de région, à présider un conseil d'administration d'agence de l'eau, donc c'était nouveau pour moi. Il a véritablement été pédagogue avec moi, il m'a expliqué les choses et je pense que si j'apprécie autant le travail que nous faisons ensemble et que je fais avec vous, je le lui dois, et je crois que chacun de nous lui doit également, beaucoup de choses. Il était, j'en suis persuadée, pour l'ensemble des équipes de l'agence de l'eau, pour ses collègues, pour moi et pour tous les services et les élus représentés ici, présidents d'associations, un soutien et une source d'inspiration. Aussi, je vous demande, en sa mémoire, de respecter ensemble un moment de recueillement. »

Un moment de recueillement est observé.

M. MOURLON précise que l'enterrement aura lieu lundi à Lardy, dans l'Essonne à 15h. Différentes personnes de l'agence et du CA seront présentes. Si certains souhaitent faire passer un message, ils peuvent le faire auprès de lui. Un registre a également été disposé à l'accueil pour celles et ceux qui souhaitent écrire un mot.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

En l'absence de remarques, Mme BUCCIO soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé par à l'unanimité, par délibération n°2025-1.

II. POINT D'INFORMATION SUR MAYOTTE

M. MOURLON précise que ce point concerne les avancées réalisées dans le cadre des travaux de gestion de la crise suite au passage du cyclone Chido à Mayotte. Il fait suite à un engagement pris lors du dernier CA à la demande de M. JEAMBAR :

- Sur l'aspect opérationnel, un vivier de personnes volontaires (une dizaine d'agents) a été constitué pour être mobilisé un ou quelques mois. D'ores et déjà, un agent de Marseille est allé sur place pour aider à la reconstruction d'un circuit d'eau.
- Sur l'aspect financier, la loi de reconstruction a été approuvée il y a quelques jours. Cependant, le format du soutien de la solidarité inter-bassins n'a pour l'instant pas été défini. Dans le cadre habituel de cette solidarité inter-bassins, l'Agence de l'eau pourra tout de même être amenée à venir en soutien.

III. COMPTE FINANCIER EXÉCUTÉ DE L'ANNÉE 2024

Un document est projeté.

Mme MOREAU présente ce compte financier exécuté 2024 avec comme points notables :

- des mesures issues de la Loi de finances sur la rénovation des réseaux qui apportent 10 M€ supplémentaires,
- un Fonds vert stabilisé (24,3 M€),
- un relèvement du plafond des dépenses, lié au Plan eau de 64,8 M€,
- un relèvement du plafond de redevances de 565,43 M€, supérieur à 2023 (550 M€) et saturé à 99,2%,
- une contribution à l'OFB d'un montant de 104 M€.

Elle rappelle qu'il s'agit de la dernière année du 11^{ème} programme de l'agence.

Elle présente ensuite les recettes : 600 M€, dont 571,5M€ de redevances encaissées et 3,5 M€ de recettes propres et autres financements publics. Les recettes fléchées, détaillées dans le document de séance, proviennent essentiellement du plan France Relance et du Fonds vert. Le montant des redevances, qui a presque atteint le plafond, permet de sécuriser les recettes, sans reversement au budget général de l'État.

Concernant les dépenses en personnel, le plafond d'emploi est saturé avec toutes les autorisations de recrutement allouées en 2024 dont les 16 ETP supplémentaires utilisées. Le taux d'exécution est de 92%. En fonctionnement, le taux d'exécution est un peu en dessous avec une enveloppe de fonctionnement modeste basée sur une prévision surestimée (le

passage au chauffage urbain ayant permis de réelles économies traduites dans ce budget). En Investissement, les dépenses sont essentiellement liées aux travaux du siège avec une réalisation en deçà d'enveloppe prévisionnelle dimensionnée pour pouvoir faire face aux incertitudes de réalisation. Une présentation détaillée des travaux sera faite au conseil d'administration du mois de juin. Sur la mutualisation, concernant la contribution pour la DSIUN, en fonctionnement, les crédits sont utilisés pour la maintenance et l'évolution des outils avec une enveloppe dédiée à la cybersécurité. En investissement, l'enveloppe plus importante est liée aux nombreux projets mutualisés inter-agences (outil de gestion des aides, outil de gestion financière, outil pour la surveillance qui sont tous en train d'évoluer) et au pilotage d'autres outils variés. L'essentiel du budget concerne les engagements/dépenses en termes d'intervention : 693,3 M€ (+ 67,6 M€ par rapport à 2023, et 444 Md'€ d'engagement en 2019).

L'évolution des AE est notable sur les subventions. À noter, la ligne Pollution agricole semble baisser, mais c'est une impression faussée due à un recyclage d'autorisations d'engagement, réinvesties les années suivantes. Les dépenses d'intervention en crédits de paiement sont à souligner avec une progression très forte entre le début du programme (2019 : 460 M€) et la fin (2024 : 614M€). Les paiements pour l'année 2024 sont légèrement inférieurs aux prévisions, mais avec des prévisions très élevées. Cela est essentiellement dû à des décalages de projets sur France Relance et le Fonds vert.

Enfin, la trésorerie est très confortable sur toute la durée du 11^{ème} programme (supérieure à 100 M€). C'est la première fois en 2024 qu'elle est inférieure, avec 81,9 M€. L'agence est dans une épure liée au dynamisme des paiements et des engagements de la 2^{ème} partie du programme.

En synthèse, la variation de trésorerie se traduit sur le volume des restes à payer (en hausse de 5 M€) tout en restant à la marge sur un total de restes à payer d'environ 1,1 Milliard d'euros. Un gros travail a été entrepris pour clôturer les projets du 10^{ème} programme sur lesquels il ne reste quasiment plus de restes à payer.

M. FAURE demande ce qui est fait par l'agence tant au niveau de la cybersécurité que de l'IA.

Mme MOREAU précise que la vigilance de l'agence s'est encore accrue l'année dernière avec les Jeux olympiques. Des actions ont été menées auprès des agents, avec des sensibilisations et des formations pour faire face aux cyberattaques. L'IA est aussi un sujet sur lequel l'agence se mobilise pour voir comment gagner en productivité. C'est d'ailleurs un sujet lié à la cybersécurité, notamment sur les outils possiblement utilisables. Une personne référente a été nommée sur ce sujet et monte un groupe de travail inter-agences.

Mme BUCCIO rappelle que la DGSi comme l'ANSSI sont à la disposition de tous pour mieux comprendre ses sujets, en s'appuyant sur des exemples concrets. Certains agents ne se rendent encore pas compte qu'ils peuvent être concernés.

M. MOURLON ajoute qu'effectivement l'agence est aujourd'hui dans une culture de la cybersécurité et y a investi 141 000 €. L'hébergement pour l'attribution des marchés par exemple est une de leur préoccupation, comme la séparation des téléphones professionnels et personnels, même s'ils sont parfois dans des injonctions contradictoires. Il se félicite par ailleurs des formations actives proposées par l'agence. Sur l'IA, il y a beaucoup de pistes à regarder : la rédaction de documents, mais aussi pour des sujets de recherche des redevables ou pour une veille presse permettant de repérer certains dispositifs, certaines solutions.

M. JEAMBAR demande qu'une vision globale et simplifiée de l'ensemble du 11^{ème} programme leur soit présentée, reprenant les recettes-dépenses ainsi que les engagements en début et fin de programme.

M. MOURLON rappelle qu'un point bilan synthétique du 11^{ème} programme est bien prévu à l'ordre du jour du Conseil d'administration de juin. Au-delà d'une présentation au CA, c'est aussi une restitution que l'agence de l'eau doit aux usagers de l'eau qui paient la redevance. Il indique que l'ordre du jour du CA de juin comprendra également le bilan du COP, un budget rectificatif, mais aussi il l'espère sera l'occasion de faire l'inauguration du siège après travaux.

M. PAUL entend que l'agence a quasiment fini de régler les engagements du 10^{ème} programme. Il souhaiterait connaître le montant des stocks d'engagements pris sur le 11^{ème} programme et qui reste à payer sur le 12^{ème} programme, soit la part d'opérations engagées et non terminées (donc non payée).

Mme MOREAU indique que les restes à payer du 11^{ème} programme s'élèvent à 1,1 milliard d'euros. Les prévisions de délai de paiement sont évaluées à 500 M€ par an, cela représente l'équivalent de 2 années. Elle présentera en juin une perspective.

M. PAUL demande l'impact qu'aura dans le budget de l'agence, la décision de l'Etat de prélever 130 M€ aux agences.

Mme LEQUIEN rappelle que ce prélèvement de 130 M€ a été voté en Loi de finances. Le scénario de répartition entre agences prendra en compte les restes à payer du 11^{ème} programme ainsi que les futures interventions inscrites au 12^{ème} programme. Cela sera soumis au cabinet et notifié très prochainement aux agences.

Mme BUCCIO précise qu'elle communiquera le montant aux membres du CA dès qu'il sera connu. Actuellement, chaque agence défend son budget pour essayer de le réduire le moins possible.

M. MOURLON précise que le niveau de trésorerie en fin d'année dans le budget initial 2025 est à 59 M€ et le ratio prudentiel autour de 55 M€. Tout prélèvement supérieur à 4 M€ les obligera à revoir leur budget et à faire des choix.

M. PAUL, en tant que représentant des collectivités, trouve la méthode fort inélégante et pense que ce constat est partagé par les autres membres de l'assemblée. Il s'interroge sur ce qu'il reste aujourd'hui du Plan Eau. Les engagements forts pour une politique de l'eau s'étiolent et même les fondamentaux semblent aujourd'hui remis en cause : suppression du plafond de dépenses, prélèvements dans les recettes des agences, refus d'élargir à de nouvelles redevances, refus du Parlement de voter un taux minimum pour les prélèvements pour l'irrigation, etc. Cela représente de mauvais signaux impactant les collectivités comme les agences. Tous les budgets sont revus à la baisse alors que la participation des agences à l'OFB est en augmentation. Cela démontre un vrai choix d'orientation, mais cela l'inquiète. Il se demande comment l'agence peut réagir.

M. MOURLON constate un consensus assez fort pour dire que les enjeux de l'eau nécessitent un investissement dans les prochaines années, qui va s'accroître avec par exemple les annonces de Conférences sur l'eau, même si ce n'est pas encore bien précis. Il entend en revanche que pour les collectivités, le domaine de l'eau est plutôt une charge, et qu'il représente un coût important. Donc, il y a une question qui est celle du modèle économique. Il reste confiant : la période actuelle lui semble plutôt propice aux échanges et propositions innovantes.

Mme BUCCIO rappelle que tous les éléments ne sont pas encore connus et qu'il faut attendre les nouveaux temps d'échanges. Elle ne pense pas qu'il faille opposer les agences et l'OFB. Elle a d'ailleurs, défendu cette opinion à la suite d'une attaque qui lui semblait un peu déplacée. L'OFB fait partie de la famille qui travaille pour la politique de l'eau. Le Parlement a décidé d'un certain nombre d'éléments et il faut les appliquer, c'est la démocratie. Le vrai sujet pour les agences est aujourd'hui la priorisation de leurs actions.

M. BONNETAIN trouve qu'il y a beaucoup d'effets d'annonce, mais peu d'engagements. Collectivement, les administrateurs peuvent être fiers de leur agence qui est un établissement public autonome et en bonne santé. Il trouve d'ailleurs qu'il faudrait plus travailler sur son rayonnement. Les budgets ont augmenté tout comme le personnel, mais aussi comme leurs missions. Nous sortons d'une année olympique et nous allons y rentrer à nouveau très vite avec les JO d'hiver 2030, situés en totalité sur le bassin Rhône Méditerranée. En tant qu'opérateur important sur l'eau, il lui semble important de mener une audition sur ces JO pour être associé aux enjeux (sur les canons à neige par exemple) et pour montrer que l'agence existe et qu'elle est un organisme de confiance.

M. JEAMBAR souscrit lui aussi aux propos de M. PAUL. Le budget de la France est contraint. En tant que représentant des entreprises, il constate qu'une période difficile arrive et il faut effectivement prioriser. Stratégiquement, l'agence doit revoir ses priorités pour tenir compte de ce budget contraint et affecter les ressources là où cela est absolument nécessaire.

Mme BUCCIO conclut qu'ils sont tous d'accord pour dire qu'il faut prioriser. Sur la question des JO, elle note la demande de M. BONNETAIN et annonce vouloir avancer sur ce sujet.

M. PORTERET, représentant du personnel, s'interroge sur les perspectives en termes d'emplois (pour rappel, +16ETP en 2024 et -6 sur 2025). Il a déjà posé cette question en CA, mais sans autre réponse que « *c'est en cours* ». Il s'interroge sur la visibilité qu'a, aujourd'hui l'agence sur ce sujet. Deuxième question, il demande où en est le chantier du quasi-statut.

Mme LEQUIEN répond qu'après une hausse du plafond d'emploi de +66 ETP en 2024, ce plafond est réduit de -12 en 2025 sur l'ensemble des agences de l'eau, dont l'agence de l'eau RMC. Les -12 seront répartis selon la même clé de répartition que les +66. Sur la question du quasi-statut, elle fait le parallèle avec l'OFB pour lequel le Premier ministre a annoncé la reprise du dialogue social et un travail sur l'attractivité des postes. Les agences de l'eau seront évidemment consultées dans ce cadre.

Mme LORENZI demande des éclaircissements sur le Fonds Vert. Elle a entendu dire qu'il serait fortement amputé et s'interroge jusqu'à quel point. Elle confirme aussi les propos de M. MOURLON et pense que certaines idées novatrices peuvent être mises en œuvre sans forcément des coûts très élevés. Elle pense notamment aux solutions fondées sur la Nature et aux PSE.

Mme BUCCIO répond qu'une baisse du Fonds Vert est prévue, mais qu'elle n'a pas le niveau de cette baisse. Elle rappelle que le Fonds Vert a pris la suite de l'ancien Fonds Friche, qui devait être un fonds exceptionnel, mais qui, vu l'engouement, s'est transformé en Fonds Vert. Elle indique aussi que ce fonds est pour l'instant bien abondé. Elle cite le financement récent d'un groupe scolaire à Écully sur lequel l'Etat a investi 700 000 € dont 200 000 € de Fonds Vert. Elle défend ce Fonds et en défend le besoin. Elle informera le CA des modifications d'enveloppes dès qu'elles seront connues.

Mme OLLIET présente le compte de résultat établi par l'agent comptable [elle-même] en complément du résultat budgétaire suivi par l'ordonnateur et présenté par Mme MOREAU :

Compte de résultat 2024 :

- 663,9 millions de dépenses :
 - 61% de ces dépenses ont été effectuées pour les interventions au profit des collectivités,
 - 15% pour les interventions au profit des entreprises et ménages,
 - 4% pour les dépenses de personnel,
 - 20% pour les autres charges : la plus grosse part concerne la contribution à l'OFB, mais aussi les charges diverses de l'agence (fonctionnement, reprises de calcul, non-valeurs).

- 586 millions de recettes :
 - 94% des recettes des redevances,
 - 5% au programme « Fonds Vert »,
 - 1% pour les autres produits (loyers, produits exceptionnels, opérations d'ordre, réfaction d'aide).

Le résultat comptable est différent du résultat budgétaire, puisqu'il y a des opérations d'ordre, de retraitement sur la comptabilité. Il s'élève à -76,9 millions. Une perte qui, après retraitement, amène à une insuffisance d'autofinancement de -73,8 millions.

Bilan Patrimonial de l'établissement :

- Un actif immobilisé en hausse avec :
 - l'investissement réalisé sur les travaux de rénovation énergétique du siège,
 - une baisse des immobilisations financières (liée au remboursement des avances remboursables accordées aux bénéficiaires),
 - des créances qui varient peu ou prou, liées au calendrier des émissions des redevances et à l'impossibilité de gérer les conventions de mandats en fin d'année (reportées sur l'année suivante).
- Un passif avec une baisse de 25% des ressources propres sur 3 ans, due à des résultats déficitaires sur plusieurs années qui les ont obligés à puiser dans les réserves.

Les emplois stables moins les ressources stables permettent de déterminer le Fonds de Roulement (FDR) qui s'élève à 162,151 M€. Ce FDR mesure les réserves dont l'agence dispose à moyen et long terme pour financer son exploitation. Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR), lui, mesure les décalages entre les décaissements et les encaissements, il s'élève à 80,27 M€. Le FDR couvre le BFR, ce qui est une situation saine. La différence entre les deux donne le niveau final de la trésorerie à 81,88 M€.

Pour rappel, les créances sont les droits que détient l'agence à l'encontre des personnes débitrices, mais aussi les conventions de mandat qui n'ont pas encore fait l'objet de reddition de comptes. Elles sont composées essentiellement (49%) des avances sur conventions de mandats (avances de fonds sans consommation des CP en attente des justifications du mandataire).

Concernant les créances, redevances et avances remboursables, sur lesquelles l'agence comptable intervient au niveau du recouvrement : 84% des créances ont une date d'échéance non encore échue, 12% des créances ont une échéance dépassée depuis moins d'un an, et 3% ont une échéance supérieure à 1 an. Cela représente un très bon taux de recouvrement.

Mme OLLIET tient à préciser également un fait intéressant : presque 60% des recettes sont encaissées par prélèvement bancaire, ce qui permet de maîtriser à la fois le plafond des redevances, mais également la trésorerie.

En l'absence d'autres remarques, Mme BUCCIO soumet au vote le compte financier exécuté de l'année 2024.

Le compte financier exécuté de l'année 2024 est adopté par délibération n°2025-2 à l'unanimité.

IV. RENOUELEMENT DES ACCORDS-CADRES DE PARTENARIAT POUR LA RECHERCHE

Un document est projeté.

Mme ASTIER-COHU présente ce projet de partenariat avec 4 importants acteurs de la recherche scientifique sur le bassin Rhône Méditerranée Corse et explique pourquoi l'agence de l'eau soutient des actions de recherche. L'objectif de longue date est d'éclairer la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau sur les 2 bassins par des connaissances fondées scientifiquement et les plus actualisées possible, notamment pour :

- Mieux connaître les milieux aquatiques pour répondre aux attentes réglementaires (DCE, DCSMM...)
- Prendre en compte les spécificités écologiques des 2 bassins (rivières en tresses, lacs d'altitude, nappes d'accompagnement, cours d'eau intermittents, mer Méditerranée)
- Intégrer les enjeux sociologiques et économiques.

Les projets de recherche sont ciblés prioritairement sur :

- La compréhension des relations entre les pressions qui sont exercées sur les milieux et le fonctionnement et l'état de ces milieux,
- Des problématiques émergentes comme les enjeux autour de la contamination des cours d'eau et les apports à la mer, ou les enjeux liés au changement climatique,
- Des actions en matière d'innovation et d'expérimentation,
- Les enjeux de biodiversité notamment ceux en lien avec les milieux aquatiques,
- L'intégration des sciences humaines et sociales.

Ces connaissances nouvelles valorisent le territoire et sont elles-mêmes valorisées au travers de documents de planification de la politique de l'eau, de notes et guides du secrétariat technique de bassin et des journées annuelles « Eau et connaissances »

Les accords-cadres reposent sur 3 domaines de partenariat : Recherche, Expertise et Valorisation, en complémentarité des actions soutenues par l'OFB. Ils permettent de mieux maîtriser les volumes financiers accordés par l'agence (programmes annuels, financement équilibré entre les deux parties (50% maximum). Ils s'adressent à 4 partenaires historiques : BRGM, IFREMER, INRAE, Zone Atelier Bassin du Rhône (un groupement de 24 partenaires scientifiques, animé par l'association GRAIE).

Ce dossier, soumis au CA pour information, concerne le renouvellement de ces accords-cadres, pour la période 2025-2030, soit la durée du 12^{ème} programme. Ils s'insèrent dans la continuité des accords précédents avec quelques inflexions :

- Mieux s'appuyer sur la ZABR pour sa richesse pluridisciplinaire,
- Renforcer le partenariat avec l'INRAE sur les enjeux agricoles et sur le développement de pratiques et de systèmes agricoles économiquement durables,
- Poursuivre avec le BRGM l'amélioration de la connaissance des aquifères et développer la prospective quantitative et qualitative,
- Poursuivre avec IFREMER la compréhension du fonctionnement écologique des milieux marins.

Cela représente une vingtaine de projets par an pour environ 1M€ par an. Ce million représente environ un tiers des financements accordés par l'AE à la recherche tous les ans.

M. POLITI demande si les partenaires de ces accords sont figés ou s'ils peuvent évoluer dans le temps. Il est par exemple surpris qu'il n'y ait pas d'universités adhérentes. Il pense notamment à Sophia-Antipolis, qui s'est spécialisée dans le domaine du transport sédimentaire ou à l'Université de Corse spécialisée dans l'hydrobiologie et qui bénéficie du laboratoire Stella Mare.

Mme ASTIER-COHU indique qu'il y a bien des partenariats de recherche entre l'agence de l'eau et les universités, mais qu'ils viennent en complément de ces accords-cadres. Elle ne sait plus pour Sophia-Antipolis, mais l'agence bénéficie bien d'un partenariat avec Stella Mare, c'est même un partenaire important, même s'il n'entre pas dans le cadre des accords-cadres.

Mme BUCCIO trouve intéressant de se réinterroger de temps en temps sur les structures avec lesquelles l'agence travaille. De nouveaux programmes se montent, les universités se spécialisent... Il est important de rester ouvert et attentif aux besoins nouveaux de la société.

M. BONNETAIN trouve cet accord indispensable pour avoir plus de recherches et études. Mme ASTIER-COHU a indiqué que cela représentait 1M€/an, mais t d'autres partenariats ont aussi été évoqués. Il demande si ce sont des commandes de l'agence ou des contrats de partenariat qui mettraient à disposition de l'agence des ressources, financières notamment.

Mme ASTIER-COHU précise que les accords-cadres déterminent une manière de travailler : les partenaires proposent des projets puis des temps d'échanges institutionnalisés avec l'agence de l'eau sont prévus pour articuler les projets de recherche au plus proche de leurs préoccupations. Les partenaires reviennent ensuite avec des propositions amendées et l'agence accorde son financement : 50% par l'agence de l'eau, 50 % par l'organisme partenaire. Elle rappelle que l'agence n'a pas de ressources en interne, mais que des experts sont envoyés auprès des chercheurs pour participer aux études. Pour les recherches, hors accords-cadres, c'est au cas par cas.

Mme LORENZI appuie les propos de M. POLITI. Elle parle d'un autre laboratoire de l'université de Nice avec lequel elle travaille dans le cadre d'un financement partagé avec FNE PACA sur les petits fonds côtiers, notamment la question du piétinement sur les forêts à macroalgues de l'île de Saint Honorat, qui aborde l'importante question du surtourisme. Elle trouve important d'associer ces universités pointues dans leur domaine, avec lesquelles les associations environnementales travaillent.

Mme GUISEPPIN rappelle que 20 projets sont financés avec 1M€/an représentant un tiers des recherches et souhaite connaître les autres projets financés à hauteur de 2 M€/an.

Mme ASTIER-COHU indique que cela englobe des travaux avec des universités, des instituts techniques. Elle pourra revenir vers les administrateurs avec le détail.

Mme LEQUIEN trouve intéressant de mobiliser ces établissements publics de recherche et les territoires d'expérimentation sur la Conférence nationale sur l'eau où il existe une grosse attente en termes d'innovation et d'adaptation au changement climatique.

V. TRAVAUX POST CRUE POUR DONNER SUITE AUX INONDATIONS DU 17 OCTOBRE 2024 - DÉPARTEMENTS DE LA LOIRE (42), DU RHÔNE (69), DE L'ARDÈCHE (07) ET DE LA LOZÈRE (48)

Mme MICHAUX indique qu'il est proposé aux membres du Conseil d'administration de prendre une délibération pour porter exceptionnellement le taux d'aide de l'agence de l'eau à 50% au lieu de 30%, pour accompagner la reconstruction des ouvrages en matière d'eau potable et d'assainissement sur les territoires qui ont été reconnus en état de catastrophe naturelle suite aux inondations du 17 octobre 2024, à savoir plus de 200 communes réparties sur les départements de la Loire, du Rhône, de l'Ardèche, de l'Isère et de la Lozère

Mme GUISEPPIN s'interroge sur le fait que ce cas pourrait faire jurisprudence. Elle demande le montant de l'enveloppe prévue sur 12^{ème} programme.

Mme MICHAUX répond que le Conseil d'administration a déjà porté ce taux à 50% sur le 11^{ème} programme. Il y a eu environ 30 millions d'euros dépensés sur la reconstitution post-inondations. C'est ce montant qui est budgétisé pour le 12^{ème} programme.

M. POLITI demande à l'inverse, dans quels cas l'agence est restée sur un taux de 30%.

Mme MICHAUX répond que sur des inondations moins importantes, mais assez fréquentes en Occitanie ou en PACA par exemple, ils restent à 30%.

M. MOURLON le confirme. Il signale que le taux a été rehaussé sur le 11^{ème} programme dans le cadre de la tempête Alex, et auparavant sur la Vallée de la Roya, mais ce n'est pas systématique.

Mme GROSPERRIN indique que les administrateurs tout à l'heure de priorités, cela en est une à ses yeux. L'agence est attendue sur ce type de sujets, sur la solidarité territoriale et elle se félicite de cette hausse.

Mme CRESSENS constate que la situation économique de l'agence, telle que présentée en séance, est tendue. Elle se demande s'il serait possible de soumettre ces réparations à une condition préventive de réduction de la vulnérabilité des ouvrages. Elle s'inquiète de devoir financer toujours plus.

M. MOURLON précise qu'il existe deux dispositifs différents. La délibération présentée s'intègre dans une fiche « post sinistre », c'est-à-dire, la reconstitution des ouvrages en l'état, après sinistre dans laquelle, si les administrateurs le décident, il est possible de hausser le taux de financement de 30 à 50%. Cela n'empêche en rien le fait que l'agence travaille également sur des chantiers préventifs, comme c'est le cas à Rive-de-Gier.

M. PAUL accompagne les propos de M. MOURLON. Il y a même 3 sujets sur lesquels l'agence peut intervenir : le temps du post-sinistre, avec une reconstruction à court terme, en urgence et limitée à deux ans dans le temps. Ensuite, le temps de reconstruction à long terme, plus complexe. Il cite l'exemple qu'il connaît dans la vallée de la Vesubie suite à la tempête Alex, où ils ne peuvent toujours pas reconstruire un pont pour des mesures réglementaires, car la zone est classée boisée, alors qu'il n'y a plus rien, plus un arbre, mais il faut d'abord réaliser les études, changer le PLU, etc. Enfin, un temps d'anticipation des sinistres qui est un volet très important, celui de la GEMAPI.

M. JEAMBAR pense qu'avec le changement climatique et l'accélération des phénomènes cévenols, 30 M€ ne seront sans doute pas suffisants pour le prochain programme.

Mme MICHAUX précise que presque la moitié des 30M€ du 11^{ème} programme sont allés sur la tempête Alex. C'est certain que cela peut poser question. Il s'agit pour l'instant d'une enveloppe estimative, aux administrateurs de l'adapter en fonctions des besoins futurs.

M. MOURLON trouve aussi le sujet de la GEMAPI important. Il constate positivement que les institutions et les élus sont moins aujourd'hui dans la protection (« *Il faut nous protéger plus* ») et plus dans la prévention. Il y a une augmentation de l'aléa en termes de vulnérabilité, mais il y a énormément de travaux préventifs réalisés qui permettront, lui semble-il, de maîtriser l'enveloppe budgétée.

Mme GROSPERRIN dit que malheureusement, ils ne pourront pas réduire toutes les vulnérabilités car certaines sont imprévisibles. C'était le cas le 17 octobre à Givors et Rive-de-Gier car rien ne correspondait aux scénarii antérieurs ni à leurs prospectives.

Mme BUCCIO le confirme car elle connaît bien ce territoire. Elle rappelle quand même qu'il n'y a pas eu de dégâts humains et que cela peut être dû à une très bonne gestion du plan d'intervention et d'organisation conjointe des secours.

Mme LORENZI signale un vrai sujet sur l'entretien des installations (canalisations, stations d'épuration, etc.) et sur leur localisation. Elle souhaite revenir rapidement et avec une note positive sur les inondations de la vallée de la Roya, exemple cité par M. Paul : un projet est en cours, pour travailler conjointement avec les habitants sur un nouveau projet de territoire, ce qui est important après les traumatismes subis.

En l'absence de remarques, Mme BUCCIO soumet au vote la délibération qui permettra à l'Agence de l'eau, pour les travaux post-crues sur les départements de la Loire (42), du Rhône (69), de l'Ardèche (07) et de la Lozère (48), de passer le taux de subvention de 30% à 50%, suite aux inondations du 17 octobre.

La délibération n°2025-3 -Travaux post crue pour donner suite aux inondations du 17 octobre 2024 - départements de la Loire (42), du Rhône (69), de l'Ardèche (07) et de la Lozère (48)- est adoptée à l'unanimité.

VI. RECALCUL DES PRIMES POUR ÉPURATION EN L'ABSENCE D'AVIS DES SERVICES DE L'ETAT SUR LES ÉPANDAGES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

M. SCHNEIDER détaille ce dossier. Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de déroger exceptionnellement au mode de calcul des primes dans un contexte particulier, qui est celui du Département de l'Ain.

Dans ce département, la Police de l'eau n'a pas pu transmettre pour 2024 à l'agence de l'eau, son avis sur les conditions de traitement des boues des stations, pour la simple raison qu'elle n'avait pas reçu l'avis technique de la MESE. C'est la Chambre d'agriculture de l'Ain, suite à un accord-cadre, qui assure cette mission et réalise ces expertises. Mais, étant confrontée à des difficultés de financement, la Chambre d'agriculture a décidé de ne pas poursuivre cette mission. Les collectivités concernées ont subi cette décision puisque cela a eu pour conséquence d'appliquer une réfaction de 25% sur leurs primes. Il est donc proposé une dérogation modifiant le mode de calcul pour les collectivités qui, depuis 3 ans, ont eu un avis favorable sur le mode d'épandage des boues et qui ont engagé depuis plusieurs années des actions pour améliorer leurs pratiques dans ce domaine. Ce nouveau mode de calcul leur permettra ensuite d'obtenir la prime.

Deux collectivités se sont manifestées pour une vingtaine de communes concernées. L'estimation globale s'élève à 125 000 € de primes supplémentaires. Les sommes ont été budgétées sur 2025 et seraient attribuées au titre du 11^{ème} programme. Il précise que l'agence qui finance la MESE n'a bien évidemment pas versé le financement pour 2024. Cette dérogation ne pourra avoir lieu que sur 2024 car le versement des primes s'arrête avec la fin du 11^{ème} programme.

En l'absence d'autres remarques, Mme BUCCIO soumet au vote le recalcul des primes pour épuration, en l'absence d'avis des services de l'état, sur les épandages dans le Département de l'Ain.

La délibération n°2025-4 - Recalcul des primes pour épuration en l'absence d'avis des services de l'Etat sur les épandages dans le département de l'Ain- est adoptée à l'unanimité.

VII. BILAN 2024 DES REMISES GRACIEUSES DE L'AGENT COMPTABLE ET DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Ce point est pour information.

Mme OLLIET présente le bilan 2024 des remises gracieuses :

- 383 majorations appliquées,
- 104 demandes de remise,
- 84 accordés pour un montant de 185 000 €.

Cela représente à peu près 0,03% de recettes. Le taux de recouvrement est très bon (99,78%) car, suivant le Code de l'environnement, une majoration de 10% est appliquée si les redevances ne sont pas payées à la date donnée. Elle présente ensuite le bilan des admissions en non-valeur des créances irrécouvrables. En 2024, il y avait 6 dossiers (un nombre assez faible), pour un montant de 76 000€.

VIII. BILAN 2024 DES REMISES GRACIEUSES ET DES TRANSACTIONS ACCORDÉES PAR L'ORDONNATEUR

Ce point est pour information.

M. SCHNEIDER présente le bilan 2024 des remises gracieuses et des transactions accordées par l'ordonnateur. Pour 2024, il n'y en a pas eu. Il y a eu 11 demandes reçues à l'agence (9 de communes ou d'établissements publics et 2 d'établissements industriels ou d'autres acteurs économiques). Aucune ne répondait aux critères. La plupart concernaient des retards de déclaration.

IX. BILAN 2024 ET PROGRAMME 2025 DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE FISCAL

Ce point est pour information.

M. SCHNEIDER présente le bilan 2024 de la politique de contrôle fiscal. Il rappelle qu'il s'agit d'un enjeu d'équité fiscale entre les redevables. En 2024, 179 dossiers de contrôle ont été menés pour un redressement net de 4 513 000 €. La part entre le montant correspondant aux redevances contrôlées et les redressements est très minime (1,4% pour les redressements et 0,08% pour les remboursements). Il indique que ce sont souvent des contrôles ciblés, à la suite de questions du redevable, mais qu'ils ont souvent une portée pédagogique car ils correspondent majoritairement à des erreurs de bonne foi. Les objectifs de contrôle sont de 5% et sont largement atteints. Le programme 2025 reprend un dispositif similaire avec 175 dossiers prévus en contrôle qui s'accompagnent aussi, comme en 2024, de recherche de nouveaux redevables.

M. MOURLON complète par une information : l'agence de l'eau s'est engagée à transmettre l'information des contrôles à l'ensemble des préfets de départements qui ont été amenés à créer des « missions interservices », même si les contrôles fiscaux de l'agence ne rentrent pas dans le champ de la récente circulaire.

M. PAUL trouve ce rapport très intéressant. Il montre déjà la qualité du ciblage des contrôles. Il rappelle l'importance de bien faire payer les impôts, et donc l'utilité d'une politique de

contrôle, avant de songer à les augmenter. Enfin, il souhaite que la pédagogie sur la nouvelle redevance de consommation d'eau potable soit renforcée, pour que tous acceptent de payer. Il y a un manque de compréhension et d'acceptation de la réforme des redevances dans certains secteurs, mais qui entrainera une fragilisation de la trésorerie des services d'eau et d'assainissement si les redevables ne paient pas.

M. MOURLON explique que les agences et la tutelle travaillent déjà sur un certain nombre de sujets liés à cette réforme des redevances. Il y a une question pour les industries raccordées au réseau d'eau potable, notamment l'agroalimentaire, qui peuvent voir leurs factures augmenter de manière conséquente. Ce sujet est traité au niveau national. Il y a aussi des sujets plus locaux sur RMC, dont un sujet, qui a donné lieu à quelques courriers, sur des exploitations agricoles qui utilisent le réseau d'eau potable pour irriguer, et qui peuvent aussi voir leurs dépenses en eau exploser.

Mme BUCCIO remercie les participants.

La prochaine réunion est prévue le 27 juin après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 19.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Séance du 12 mars 2025

LISTE DE PRÉSENCE

Quorum : 30/38 (16 présents + 14 pouvoirs)

Président du conseil d'administration : Mme Fabienne BUCCIO : 1 voix (1 présent)

- Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Représentants du Collège des élus (régions, départements, communes...) : 9 voix (4 présents + 5 pouvoirs)

Présents :

- M. Pascal BONNETAIN, conseiller municipal de Labastide-de-Virac
- Mme Annick CRESSENS, conseillère départementale de Savoie
- Mme Anne GROSERRIN, vice-présidente du Grand Lyon Métropole
- M. Hervé PAUL, vice-président de Métropole Nice Côte d'Azur

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Perrine PRIGENT, conseillère municipale de la ville de Marseille, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- M. Antoine HOAREAU, adjoint au maire de Dijon, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- Mme Bérengère NOGUIER, vice-présidente du conseil départemental du Gard, a donné pouvoir à Mme Anne GROSERRIN
- M. Antoine ORSINI, président de la communauté de communes du centre Corse, a donné pouvoir à M. M. Hervé PAUL
- M. Didier REAULT, vice-président de Métropole Aix-Marseille-Provence, a donné pouvoir à M. M. Hervé PAUL

Représentants du collège des usagers non économiques du comité de bassin Rhône-Méditerranée : 4 voix (2 présents + 2 pouvoir)

Présents :

- Mme Frédérique LORENZI, représentante de FNE PACA
- M. Jean-Louis FAURE, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Françoise COLARD, représentante d'UFC Que Choisir PACA, donne pouvoir à M. Jean-Louis FAURE
- M. Claude ROUSTAN, président de la FDAPPMA des Alpes de Haute-Provence, a donné pouvoir à M. Frédérique LORENZI

Représentants du collège des usagers économiques du comité de bassin Rhône-Méditerranée : 5 voix (3 présents + 2 pouvoirs)

Présents :

- M. Patrick JEAMBAR, administrateur d'Ahlstrom Specialities
- Mme Véronique GUISEPPIN, chargée de prévention et environnement à la Chambre syndicale de métallurgie de Haute-Savoie
- Mme Stéphanie LE HOUEROU, experte en développement durable de Bayer SA

Absents ayant donné pouvoir :

- M. François LAVRUT, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura, a donné pouvoir à M. Patrick JEAMBAR
- Mme Stéphanie MARCO, directrice d'EDF, unité Hydro-Méditerranée, a donné pouvoir à Mme Véronique GUISEPPIN

Représentant du collège du comité de bassin de Corse représentant les usagers et personnes compétentes : 1 voix (1 présent)

Présent :

- M. Henri POLITI, chef du service exploitation de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC)

Représentants du collège de l'État (Ministères - Établissements Publics) : 9 voix (4 présents et 5 pouvoirs)

Présents :

- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Élise RÉGNIER
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Guillaume ROUSSET
- Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Alexandre FREU
- Le directeur de l'office français de la biodiversité (OFB) est représenté par Mme Valérie LE BOURG

Absents ayant donné pouvoir :

- Le directeur de la DREAL PACA a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (M. REGNIER)
- Le directeur de Voies navigables de France a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Mme REGNIER)
- Le directeur de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (M. ROUSSET)
- Le directeur du Commissariat à l'aménagement des Alpes a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (M. ROUSSET)
- Le directeur de la DIRM Méditerranée a donné pouvoir à l'OFB (Mme LE BOURG)

Représentants du personnel de l'Agence Rhône-Méditerranée : 1 voix

Présents :

- Mme Anahi BARRERA (titulaire) et Vincent PORTERET (suppléant)

PARTICIPANTS AUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC VOIX CONSULTATIVE

M. Nicolas MOURLON, directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

M. Nicolas CHANTEPY, directeur général adjoint de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

M. Pierre-Édouard GUILLAIN, commissaire du gouvernement

Mme Agnès RIVOISY-MAELASSAF, représentant le contrôleur budgétaire

Mme Cécile OLLIET, agent comptable de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse